

CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité -:- Travail -:- Progrès

DECRET N° 95-127 du 14 Juillet 1995

portant nomination de Monsieur (DZABA NIEME)
en qualité de membre du Secrétariat Permanent
du Comité de Privatisation.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la loi n° 21 du 10 Août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation ;

Vu le décret n° 95-46 du 18 Février 1995 portant modification des articles 3, 10 et 14
du décret n° 94-424 du 1er Septembre 1994 fixant les règles d'organisation et de
fonctionnement du Comité de Privatisation ;

Vu le décret n° 95-25 du 22 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres Délégués,
Membres du Gouvernement ;

Vu le rectificatif 95-59 du 3 Mars 1995 au décret n° 95-55 du 28 Février 1995 portant
nomination des membres du Secrétariat Permanent du Comité de Privatisation ;

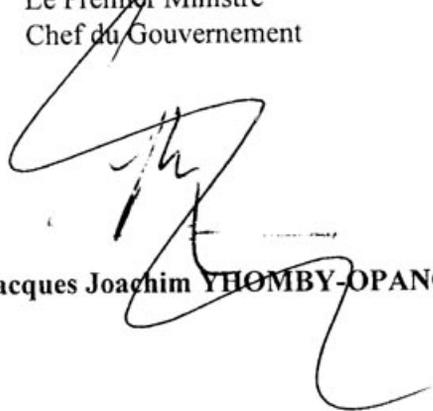
DECRETE

Article 1er : Monsieur (DZABA NIEME) est nommé membre du Secrétariat Permanent
du Comité de Privatisation en remplacement de Monsieur MOKOKO Léon Raphaël.

Article 2 : Le présent décret sera ~~publié~~, publié au Journal Officiel, et ~~la copie sera~~
partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 1995

Le Premier Ministre
Chef du Gouvernement



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO